

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLIV

LÉVIS, DÉCEMBRE 1938

No 12

UN « DIGEST » CANADIEN D'AUTREFOIS

Les *Digests*, magazines qui résument ou reproduisent des articles parus dans les revues et les journaux, se multiplient. Il y a tant de publications diverses sur le globe et le public lecteur a si peu de loisirs qu'il « patronise » de plus en plus les périodiques qui lui apportent la substance de ce qui paraît ici et là.

Or, il y a soixante-dix ans, un avocat montréalais eut l'idée de fonder une revue qui reproduisait les études, conférences ou articles publiés outre-mer et susceptibles d'intéresser les Canadiens et les Américains de langue française. Cet avocat se nommait Louis-Charles-Eusèbe Ricard. Né à Montréal, le 14 août 1827, le futur journaliste était fils du marchand François Ricard et de Louise-Charlotte Beaubien.

Il était à peine majeur, n'ayant que vingt-deux ans, lorsqu'il lut, en juin 1849, à l'*Institut canadien* un essai sur « Lamartine », Cavaignac et Louis-Napoléon. (1) L'année suivante, 9 avril 1850, M. Ricard obtenait son admission au barreau. Le 4 mai 1852, on l'entendait dans une nouvelle conférence ; cette fois, sur « Louis Kossuth et Louis-Napoléon » ; ensuite, en 1859, il faisait part à ses auditeurs, dans la salle de la bibliothèque paroissiale, des « Episodes de son voyage à Rome » (2).

(1) D'après le remarquable ouvrage du P. jésuite, Théophile Hudon, sur l'*Institut canadien*, M. Ricard aurait fait partie de cette société entre 1849 et 1865.

(2) Le bienveillant bouquiniste G. Ducharme, nous informe que cette causerie parut dans l'*Écho du cabinet de lecture paroissiale* et les deux précédentes, dans le *Moniteur canadien*.

Ce ne fut que six ans plus tard, qu'il songea à l'œuvre qui, à notre sens, dut le mettre en plus grande évidence. Les pays de langue française traversaient alors l'époque critique d'une lutte acrimonieuse entre la libre-pensée et l'ultramontanisme ; entre les partis politiques de gauche avancée ou modérée et les partis de droite, pareillement sectionnés.

La revue du sieur Ricard se limitait à ne reproduire, en tout ou en abrégé, que les articles, conférences, discours, mémoires les plus marquants. Bien entendu, l'éditeur ne choisissait que ce qui devait plaire à sa clientèle, laquelle se recrutait parmi les intellectuels croyants du Canada et des Etats-Unis. Toutefois pour ceux qui désirent se renseigner sur certaines phases de l'histoire de la fin du second empire français, la lecture de l'*Echo de la France*, ne manque pas d'utilité.

Sans nous attarder davantage, ajoutons un détail sur l'existence du *digest* d'autrefois. L'*Echo de la France* vit le jour en novembre 1865 et cessa de paraître en décembre 1869. La collection forme neuf tomes en tout.

Après 1869, nous ne savons rien des activités de Louis Ricard. Son épouse, Harriett Hagar, décède, à la naissance d'un enfant, le 13 juillet 1870, âgée de 36 ans. Parmi ceux qui se rendent au cimetière, on remarque le docteur Eugène-H. Trudel, l'historien Raphaël Bellemare et le notaire André-Damase Jobin.

Quant à l'éditeur Ricard, il s'éteignit le 23 juillet 1894. A l'inhumation assistaient le notaire L.-A. Huguet-Latour, compilateur érudit, le docteur L.-A. Jacques et deux Anglais.

Un quart de siècle s'était écoulé depuis la disparition de l'*Echo de la France* et son fondateur avait sombré dans l'oubli qui enveloppait son périodique, tout autant que la plupart des auteurs français dont il avait reproduit les études.

E.-Z. MASSICOTTE

Le docteur Mabane, qui fut membre du conseil de Murray puis Juge, était-il marié ? Un ouvrage récent semble parler de madame Mabane comme d'une hôtesse accomplie ?

A. B. C.

SAINT-BRIDGET'S ASYLUM, A QUÉBEC

Le Saint-Bridget's Asylum, autrement dit l'Asile Sainte-Brigitte, prit naissance en décembre 1856, dans une maison située dans les environs de l'église Saint-Patrice, à Québec. Les Irlandais catholiques, alors très nombreux à Québec, n'avaient pas d'hospice à eux pour recevoir les vieillards et les orphelins. Le desservant de l'église Saint-Patrice, l'abbé Nelligan, aidé par quelques Irlandais généreux, loua une maison pour cet objet.

Deux ans plus tard, en 1858, l'asile était si rempli qu'il fallut songer à se mettre plus grandement. On acheta une maison, sur la Grande-Allée et on y installa les vieux et les orphelins.

En mai 1860, les amis de l'Asile Sainte-Brigitte obtenaient une charte qui leur donnait l'existence légale sous le nom de St. Bridget's Asylum Association.

L'Asile Sainte-Brigitte marchait plus ou moins bien sous la direction d'une personne assez âgée qui ne pouvait faire plus que de s'occuper de nourrir la vingtaine de pensionnaires âgés et les cinq ou six orphelins de l'établissement. Les directeurs s'adressèrent alors aux Sœurs de la Charité pour prendre la direction de l'Asile Sainte-Brigitte. Le 11 avril 1858, les Sœurs d'Youville et Saint-Ignace entraient à l'Asile Sainte-Brigitte. Les directeurs de l'Asile avaient négligé de signer les conditions que leur avait posées la Sœur Mallet, supérieure des Sœurs de la Charité. Les premiers mois, tout alla bien, mais ensuite les directeurs de l'Asile devinrent si exigeants que la Mère Mallet, le 14 mai 1859, se vit forcée de ramener les Sœurs d'Youville et Saint-Ignace à la maison mère.

L'Asile Sainte-Brigitte fut donc mis de nouveau sous la direction de personnes du monde, au grand ennui de l'abbé McGanran, curé de Saint-Patrice.

Tout de même, en 1866, on commença la construction d'une nouvelle aile au coût de \$26,000. Cette aile fut complétée en 1873.

En 1870, la charte originale ou acte d'incorporation de l'Asile Sainte-Brigitte fut modifiée considérablement.

La direction de l'Asile passa des mains de l'Association jusques-là souveraine maîtresse, à cinq directeurs.

Ce nouvel arrangement permit aux Sœurs de la Charité de reprendre la direction de l'Asile, ce qu'elles firent en 1877.

Depuis, l'Asile Sainte-Brigitte a beaucoup progressé. De nouvelles constructions sont venues compléter une institution qui fait réellement honneur aux Irlandais catholiques de Québec.

LES JUMEAUX THOMPSON

Le 7 janvier 1788, Fanny Cooper, femme de James Thompson, vieux soldat de Wolfe, devenu surintendant des travaux militaires à Québec, donnait naissance à des jumeaux qui furent baptisés par le ministre Montmollin, le 13 janvier, en présence de John Lynd, John Fraser, John Ross et James Grieg. Les deux enfants reçurent respectivement les prénoms de William Alexander et de John Gawler. Ces jumeaux parvinrent à de belles positions dans le monde. William Alexander Thompson entra dans le département du Commissariat en 1805, servit pendant la guerre de 1812 avec distinction et fut ensuite employé dans les Indes occidentales. Il décéda assistant-commissaire général, à l'île de la Dominique, le 18 mai 1838. L'autre, James Gawler Thompson, fut admis au barreau le 7 janvier 1814. Il fut d'abord coroner adjoint du district de Québec, juge des sessions de la Paix puis coroner en titre du district de Québec. Le 28 avril 1827, il devenait juge provincial de Gaspé, puis, le 11 mai 1859, juge de la Cour Supérieure pour le même district. Le juge Thompson prit sa retraite le 25 août 1868, et décéda le 4 septembre 1868. Le juge Thompson fut l'ami d'enfance de l'auteur des *Anciens Canadiens*, M. Aubert de Gaspé. Ajoutons qu'un frère des jumeaux Thompson, M. James Thompson, fut aussi commissaire général dans l'armée anglaise. Il décéda moins d'un an après le juge Thompson.

AU SUJET D'ANET GOMIN

Si l'on ouvre le premier volume du *Dictionnaire généalogique* de Tanguay, à la page 275, on y lit que Anet Gomin, chirurgien, décéda à Québec le 11 février 1665. Or, son testament fut passé devant Becquet le 7 février 1666. Les registres de Notre-Dame de Québec pour l'année 1666 inscrivent la sépulture de Anne Gomin (erreur de copie), chirurgien, le 11 février 1666, dans le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu. Il faut donc corriger l'erreur de date que fait Tanguay et peut-être aussi, sur un autre point relatif au même personnage, l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*. On y écrit à la page 189, d'après une note de Tanguay, que Anet Gomin fit à l'Hôpital un legs de 300 livres. Or le legs mentionné se lit comme suit dans le testament :

« ... Désirant aussi son corps estre inhumé apres son deceds au Cimetiere des pauvres de L'Hospital de cette ville de Quebecq en considera^{on} de quoy il donne au dit hospital la som. de cent cinquante livres. »

Seule l'hypothèse boîteuse d'un second testament ou d'un codicille faits entre le 7 et le 11 février 1666, justifierait l'historien de l'Hôtel-Dieu de Québec d'attribuer à Anet Gomin le don de 300 livres à cet hospital.

L.

UN DON DE CAVELIER DE LA SALLE AUX RÉVÉRENDIS PÈRES RÉCOLLETS

Pardevant Pierre duquet no^o Royal en la nouvelle france resident a Quebec et tesm^s Soubz^{no} fut present en sa personne Robert Cavalier escuyer S^r de la Salle Gouverneur pour le Roy du fort de Frontenacq estant de present en cette ville Lequel de son bon gré et volonté Desirant contribuer de tout son pouvoir contribuer a ce que Dieu Soit honoré et servy aud. lieu et environs Et pour Sa plus grande gloire A vollontairement par ces presentes donné et donne en pure et franche aumosne a hault et puissant Seigneur Monseigneur le Comte

de Frontenacq gouverneur Et lieutenant general pour Le roy en ce pays au nom et comme protecteur Et pere spirituel des Reverends Peres Recollets et leur Sindicq apostolique a ce present Stipulant et acceptant au nom desd. Reverends Peres C'est a Sçavoir une Isle appelée l'Isle des Recollets qui est a l'entrée de la Riviere de Catarok8y, bornée d'un coste par un marais qui la separe davecq la terre ferme led. marais Compris daue par Le Bassin et des deux bouts par la ditte Riviere De plus Led. Sieur de la Salle donne Semblament a Mond. Seigneur le Gouverneur, ce acceptant esd. qualites A mesme tiltre et en pure et franche aumosne Dix arpents de terre de front sur dix de profondeur a prendre au dela de lad. Riviere vis a vis lad. Isle a Commencer a la pointe qu'on appelle la Barbüe en descendant vers le fort dud. Lieu Pour du tout cy dessus jouir et disposer a ladvenir par Mond. Seigneur le Gouverneur en sesd. qualites aud. tiltre, plainement et paisiblement au moyen des presentes a la Charge que les runds de vents qui seront designes par led. Sieur de la Salle seront Suivis Et que les dits Reverends Peres Recollets prieront Dieu pour luy Et que les choses par luy susdonnées ne Changeront point de main autrem^t le present nul Et pour faire Insinuer etc, Car Ainsy etc, fait et passé aud. Quebecq en l'hostel de Mond. Seigneur le Gouverneur Le Cinqui^e jour de Novem l'an MVI^e Soix^t Seize presens. Jean Gaultier d. la Rousche et Leonard pitoin tesm qui ont signé avec Les partyes Et le no^{re} Soubz^{re}

R. Cavelier De la Salle
Frontenac
Jean gautier
pitoin
Duquet (1)

LE PÈRE JACQUES BUTEUX, S. J.

La bibliothèque du Collège des Jésuites de Québec possédait, sous le régime français, un volume adressé au Père Jacques Buteux, le grand missionnaire de la région du

(1) Archives de la province de Québec.

Saint-Maurice. L'envoi dut avoir lieu entre les années 1635-1652.

Imprimé en 1635, ce volume est actuellement la propriété des Pères Jésuites et figure dans les archives de leur Collège d'études philosophiques et théologiques, à Montréal.

Le titre complet de la première page se lit : « Traitté de la Mélancholie, Sçavoir si elle est la cause des Effets que l'on remarque dans les Possédées de Loudun. Tiré des Réflexions de M. sur le discours de M. D. A La Flèche. Chez Martin Guyot, et Gervais Laboc. MDC XXXV. »

Sur l'un des feuillets non paginés, nous trouvons les mots « Pour le R. Père Buteux ». D'après une note manuscrite : « *Colleg. Quebec. Soc. Jes. Cat. inscr. an. 1745* », l'ouvrage fut inscrit au catalogue de la bibliothèque du Collège de Québec pour l'année 1745.

Ce volume est l'un des rares objets personnels du P. Buteux qui ait échappé à la destruction.

LÉO HUDON, S. J.

BÉNÉDICTION D'UNE CLOCHE POUR LA
CATHÉDRALE DE QUÉBEC (1er août 1743)

Lan mil sept cent quarante trois, Le premier d'aoust, je soussigné doyen de la cathedrale de quebec, en vertu de la commition de Mgr leveque, ay fait a l'issuë des vespres, estant accompagné du clergé, la benediction d'une cloche appartenant a la fabrique de la paroisse de quebec du poids de douse cent six livres, laquelle cloche a este nommée giles marguerite par messire giles hocquart, intendant de justice, police et finance en ce pays, et par dame marguerite le gardeur, epouse de messire St-ours des chaillons, lieutenant de Roy de quebec, et ay signé le present à quebec les jour et an susdits.

Chartier de lotbiniere
doyen de quebec

LETTRE DE L'INTENDANT ROBERT

(10 juillet 1724)

Monsieur,

Je suis arrivé à la Rochelle le 25 du mois dernier, et j'ay prevenû d'un jour le terme que vous m'aviés prescrit, je ne vous l'observe que par ce que c'est la première preuve de l'exactitude que j'aurai toujours pour executer les ordres dont vous voudrés bien m'honorer.

J'ay veû M. de Beauharnois a Rochefort, il m'a remis neuf paquets de vôtre part.

J'ay trouvé dans le premier, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 6 juin dernier, et les pièces concernant l'affaire d'entre le Seminaire de Montréal et la Dame d'Argenteuil.

Dans le second, une lettre du 30 May 1724 contenant des instructions au sujet des marchés faits avec le S. de Ramezay et sur les chanvres, et goudrons, avec une expédition d'un nouveau marché fait avec le Sr de Ramezay le 10 8^{bre} 1723.

Le troisieme paquet contient vôtre lettre du 26 may d^{er}. au sujet des invalides, à laquelle vous avés joint trois Edits du Roy rendus sur ce sujet.

Le quatrieme contient trois lettres dattées toutes du 6 juin d^{er}. La première regarde le supplément des quarante milliers de poudre dont il restoit 6200 £ a envoyer par le Vaisseau le Chameau, et une instruction sur l'affaire qui est entre la D.^{me} la forest et le S. des Bergeres de Rigauville La Seconde lettre est une instruction sur les depenses qui se font tant pour le vaisseau que le Roy envoie a Quebec tous les ans que pour les Vivres de ce Vaisseau et sur les autres depenses qui se font pour l'envoy des Goudrons, Chanvres, et Bois, et la 3^e concerne le nommé Henry dit Jolyccœur dont copie de son memoire est jointe à Votre lettre.

Le cinquième paquet contient votre lettre du 20 juin dernier, et les pieces y jointes, concernant l'affaire de la Dam.^{ne} le Tors, avec la Dame Quesnet.

Le sixième, contenant la lettre du 30 may 1724, au sujet des Srs Desmousseaux et la Malotiere.

Le septième contenant la lettre du 2. may d.^{or} regarde les poursuittes que le Tresorier de la Marine a Quebec ; fait contre la Dam.^{lle} de St. Martin pour la restitution d'une somme de neuf cent livres touchée par elle a compte sur les appointements de feu son pere. Le huitième, contient une lettre du 30^e May 1724, concernant le fort a faire au Saut St Louis.

Et le neufvième et dernier paquet contient vôtre lettre du 2 may dernier au sujet de la contestation qui est entre le Sr de St Simon et son fils.

Comme l'exécution de tous ces ordres ne se peut faire qu'en Canada, trouvés bon s'il vous plaist, que je remette au temps de mon arrivée à vous rendre un compte exact, et détaillé sur chacune de ces affaires.

Je compte de membarquer demain sur le vaisseau avec le peu de monde que jay gardé a terre, afin que Mrs les Officiers puissent profiter du premier vent qui sera favorable et d'oster tout pretexte au retardement que l'on pourroit m'imputer. les Vents jusqu'icy ont esté et sont encore contraires, et je n'avois différé mon embarquement de deux jours que pour estre plus à portée de repondre aux derniers ordres que j'aurois pû recevoir de vous.

J'ay l'honneur d'estre avec beaucoup de respect

Monsieur,

Votre très humble et très
obéissant serviteur

ROBERT

à la Rochelle le 10. Juillet 1724. (1)

(1) Archives de la Marine, à Paris.

Mark Twain est-il venu au Canada ?

XXX

LETTRE DE LOUIS-PHILIPPE DE RIGAUD DE
VAUDREUIL AU MINISTRE (27 mai 1730)

Le Comte de Vaudreuil, Lieutenant de Vaisseau, qui commandoit l'année dernière la flutte l' « Eléphant » qui a fait naufrage dans la Rivière de Québec.

Représente qu'indépendamment de la perte qu'il a fait de partie de ses meubles et provisions de table, il lui en a coûté considérablement, ayant eu pour passagers M. le Coadjuteur de Québec, le S^r Hocquart qui y fait les fonctions d'Intendant et un grand nombre d'ecclésiastiques et d'officiers, et ayant tenu à Québec sa table pendant 15 jours à ses frais et dépens pour les officiers et gardes marine qui étoient armés sur la dite flutte.

Il supplie, en considération de ces dépenses, de lui accorder une gratification.

Il est d'usage d'accorder 1,500' de gratification aux Commandants des Vaisseaux qui passent des Gouverneurs, Intendants et autres personnes de considération, cela les obligeant à de plus grandes dépenses et provisions de table.

27 mai 1730 (1).

LES TROIS FRÈRES BOIVIN

Le 27 janvier 1675, François Boivin, maître charpentier de Québec, malade à l'Hôtel-Dieu de Québec, d'une « paralysie qui lui a entrepris la moitié du corps sans espérance de guérison », faisait venir le notaire Becquet à son chevet et donnait aux pauvres du dit Hôtel-Dieu tout ce qui pourrait lui appartenir au jour de son trépas. Boivin déclarait qu'il voulait reconnaître en quelque façon les secours, assistances et bons services qui lui étoient journellement rendus à l'hôpital et espérait qu'ils lui seraient continués le reste de ses jours.

(1) Archives de la Marine.

François Boivin, apparemment, n'était pas marié et nous avons raison de croire qu'il décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec.

A cet acte du 27 janvier 1675, les deux frères de Boivin, Charles et Guillaume Boivin, aussi maîtres charpentiers, comparaissent et donnent leur approbation à la cession consentie par le malade.

D'où venaient ces trois frères Boivin ? Charles et Guillaume se sont-ils mariés ? Ont-ils laissé des descendants ici ? Mgr Tanguay mentionne Charles et Guillaume Boivin mais ses renseignements sont si confus qu'il est difficile d'établir si ce sont bien là les frères de François Boivin qui testait le 27 janvier 1675.

D'autre part, je vois qu'en 1646 un François Boivin habitait Québec. Ce François Boivin ne serait-il pas le père de François, Charles et Guillaume Boivin ?

Qui mettra un peu de lumière sur l'origine de cette famille Boivin ?

G. B.

UN ALMANACH DE LUDGER DUVERNAY

Cet almanach est intitulé *Le Guide du cultivateur ou Nouvel Almanac de la température pour chaque mois de l'année, d'après les Almanacs allemands.*

Le premier est de 1830, le deuxième de 1831, le troisième de 1832, le quatrième de 1833, le cinquième de 1834, le sixième de 1835, le septième de 1836. Nous croyons que celui-ci fut le dernier de la série. La chose se comprend facilement. Arrêté en 1828, en 1832, encore en 1836, Ludger Duvernay fut forcé, en novembre 1837, de s'exiler aux États-Unis. Il ne rentra au pays qu'en 1842.

Chaque almanach de Duvernay avait seize pages et se confinait aux choses de la température. On trouve cependant dans chaque almanac deux pages intitulées « Époques principales de l'histoire du Canada ». Ce sont simplement des dates.

Dans l'*Almanac* de 1836, Ludger Duvernay explique, en note, ce que sont les feux follets. « Les feux follets, dit-il sont de petites flammes que l'on voit assez communément en automne dans les endroits marécageux, dans les cimetières où la terre est grasse et sulphureuse, à cause des cadavres qu'elle renferme. On donne encore ce nom à ces flammes légères qu'on voit courir sur le bras, lorsqu'on le frotte dans l'obscurité, sur les chevaux, lorsqu'on les étrille, sur les chats lorsqu'on les frotte, etc., etc. »

L'APPRENTISSAGE AU BON VIEUX TEMPS

Autrefois, pour obtenir d'être apprenti, c'est-à-dire pour « acquérir la connaissance théorique et pratique » d'un métier ou d'un art, il fallait avoir douze ans accomplis et ne pas avoir dépassé dix-huit ans.

Avant douze ans, l'enfant était jugé incapable de « supporter une occupation trop sérieuse », après dix-huit ans, on croyait « qu'il n'aurait plus la docilité nécessaire pour profiter des leçons du maître ».

La durée de l'apprentissage variait de trois à sept années en France, suivant les difficultés à vaincre ; à Montréal, elle fut presque toujours de trois ans, rarement plus de quatre ou cinq ans.

Il y eut quelques engagements pour un an, quand l'apprenti payait une rétribution assez élevée et ce devait être pour se perfectionner. Par exception, on relève l'engagement d'un jeune homme de 21 ans et même d'un autre de 23 ans. En ce dernier cas, l'engagé entraînait dans l'atelier d'une communauté.

* * *

L'apprenti demeurait chez son patron et ne recevait aucun salaire. Ses parents devaient l'habiller et s'obliger même à récompenser le maître pour le métier qu'il apprenait à leur rejeton.

On était alors, au beau temps de l'artisanat. Un maître, qu'il fut forgeron, chaudronnier, serrurier, taillandier, char-

ron, horloger, tailleur ou maçon, était supposé connaître tout de son métier et très peu de maîtres se spécialisaient.

Pour fournir une idée de la considération qu'on attachait à l'apprentissage, nous extrayons de quelques contrats d'engagement, rédigés à diverses époques, les clauses principales.

Le 13 novembre 1673, Gilles Lauzon, chaudronnier, engage son neveu, Laurent Tessier, âgé de dix-huit ans. Le maître enseignera son métier à l'apprenti pendant trois ans, il lui fournira vivres, feu, lit, pension et lumière.

Pendant ce dit temps, Urbain Tessier entretiendra son fils de linge, d'habits, de chaussures « et autres vêtements ». En cas de fuite, le père de l'apprenti devra chercher son fils et le ramener au maître.

En plus, Urbain Tessier paiera à Gilles Lauzon, la valeur de 75 francs en grains, dont la moitié lors de l'engagement, et l'autre moitié, dix-huit mois plus tard.

Quant Laurent Tessier saura son métier, « s'il plaît à Dieu de retirer Gilles Lauzon de ce monde ou de le rendre invalide, ledit Laurent sera tenu d'enseigner son métier à un des enfants » du sieur Lauzon, « pour les mêmes prix et conditions ».

Passons maintenant au contrat que fait en 1704, le sculpteur Charles Chaboillez avec André Achard qu'il engage pour trois ans.

Par ce document nous savons que dorénavant, l'apprenti devenu *compagnon* ou *maître* sera habillé par celui qui lui aura appris les secrets de son métier.

Donc, pendant trois ans, le sieur Chaboillez montrera son art au jeune Achard ; il le nourrira, lui fournira un habit et des chaussures. A la fin de l'apprentissage, Achard recevra de son patron : « un justaucorps de drap, une culotte, une paire de souliers, un chapeau, quatre chemises, quatre cravattes, quatre mouchoirs le tout neuf ». Mieux encore : *le jeune Achard pourra emporter toutes ses vieilles bardes*. Voilà un patron libéral, mais il en fut d'autres plus généreux.

Le 23 octobre 1740, J.-B. Chaperon, maître forgeron de Boucherville, engage pour trois années Jean-Louis Besnard, âgé de quinze ans. A titre de récompense, le père de l'apprenti fournira au maître, la valeur de 120 francs en grains, après la deuxième année d'apprentissage.

A l'expiration de la troisième année, le sieur Chaperon s'oblige à habiller l'apprenti de « pied en cap ». Il lui procurera donc : « un chapeau demi-castor, une veste, une culotte, une paire de bas de laine, une paire de souliers français, six chemises de toile de Beaufort, quatre chemises de toile de Rouen, une ceinture de taffetas, un fichu de soie et une paire de gants ».

Ce que le jeune homme devait être faraud et content lorsque son patron lui remit en plus, « un bon certificat parce qu'il avait fini son temps ».

* * *

Si l'on veut maintenant savoir comment vivaient les apprentis chez leurs patrons, on peut recourir à l'abbé Ferland qui a décrit ce qui se passait dans la famille du forgeron Plessis, père d'un éminent évêque.

« Chaque soir, les enfants et les apprentis se réunissaient autour des chefs de la maison, pour faire la prière commune, réciter le chapelet, et entendre une lecture de piété. Les apprentis, qui étaient toujours choisis avec une attention particulière à leur caractère et à leurs mœurs, étaient traités comme les enfants de la maison, et leur conduite était surveillée avec le plus grand soin. Une fois par mois, en compagnie de leur maître et de ses deux fils, ils devaient se rendre à l'église et s'approcher du tribunal de la pénitence ; c'était encore sous les yeux du bourgeois, qu'ils assistaient, les dimanches et les jours de fêtes, à tous les offices de l'église. De son côté, madame Plessis remplissait les mêmes devoirs envers ses trois filles et les servantes du logis ».

* * *

Avec le temps les patrons cessèrent de loger leurs apprentis. En compensation, ils obtinrent un modeste salaire hebdomadaire ou mensuel. La journée de travail étant alors de douze heures, ils purent disposer un peu de leur soirée et des jours fériés à leur guise, ce qui ne signifie pas que cela fut toujours à leur avantage. Quelques-uns cependant, en profitèrent pour étudier, se perfectionner et devenir chefs d'industrie. Des *Lords* et des *Sirs* anglais ou écossais, ainsi que des *honoraables* canadiens-français gagnèrent « leurs épaulettes » à cette sévère école.

E.-Z. MASSICOTTE.

L'ANCÊTRE ANTOINE ROY

Antoine Roy, fils de Olivier Roy et de Catherine Boderge de St Jean, évêché de Sens, en Champagne, aujourd'hui du Département de l'Yonne, en France, épousa, à Québec, le 11 septembre 1668, Marie Major, fille de Jean Major, (receveur de la baronnie de Bonneville), et de Marguerite Le Pelé, de St-Thomas de Touques, près de Lisieux, aujourd'hui Département du Calvados, France. Leur contrat de mariage fut passé devant Jean Lecomte, N.P., le 6 septembre 1668.

Ils n'eurent que deux enfants : Pierre, baptisé en 1670 ; et Pierre-Jean-Baptiste, né en 1691. Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, volume VII, page 68, leur fait naître Augustin, qui est, en réalité, le fils de Siméon Roy dit Audy et de Claude DesChalets (voir registres de N.-Dame de Québec, le 18 décembre 1671 et de Lorette, le 11 octobre 1748).

Pierre Roy-Desjardins, le 12 février 1691, à St-Pierre, I. O., épousa en premières noces, Marie-Anne Martin, fille de Joachim et de Anne Petit, (contrat Gilles Rageot, le 29 janvier 1691) ; en seconde noces, à la Rivière-Ouelle, le 25 novembre 1710, il épouse Angélique Autin, fille de François et de Marie Boucher, (contrat Étienne Jeannot, le 4 novembre 1710).

Pierre-Jean-Baptiste, à l'âge de 36 ans, épousa Marie Delugré, à Repentigny, le 30 octobre 1727. Contrairement à ce qui est dit dans le *Dictionnaire* de Mgr Tanguay, vol. VII, page 78, Pierre-Jean-Baptiste Roy-Desjardins ne s'est marié qu'une fois. La preuve est aux registres de la paroisse de Repentigny, dans l'acte de son inhumation, en date du 30 avril 1734. Deux enfants sont nés de cette union : Marie-Catherine, baptisée à Repentigny, le 23 juillet 1728 ; Jean-Baptiste, baptisé à Repentigny, le 26 décembre 1731.

A consulter sur les familles Roy dit Lauzier, une monographie écrite par l'abbé Alphonse Roy, curé du St-Rosaire de Rochester, N. H., et publié par les ateliers de *L'Avenir National* de Manchester, N. H. États-Unis, en 1926.

LES FEMMES ET LE DROIT DE VOTE

On a discuté la question autrefois dans le *Bulletin*. Les femmes avaient-elles le droit de vote aux premières années du régime parlementaire ? Je puis me tromper mais la loi, je crois, n'a jamais explicitement donné le droit de vote aux femmes, avant la Confédération. Mais, dans certains comtés, les femmes votaient et personne ne s'y objectait du moment qu'elles étaient propriétaires.

Et je m'appuie sur une lettre de Pierre Bédard à John Neilson. Le 1^{er} juillet 1823, Bédard écrivait, des Trois-Rivières :

« A Trois-Rivières, l'élection a eu lieu hier. M. Ogden et M. Badeaux ont été élus par les hommes et les femmes de cette ville. Vous devez savoir qu'ici les femmes votent comme les hommes. Ce n'est seulement dans le cas où les femmes sont mariées et que les maris sont vivants que ceux-ci votent comme chefs de la famille. Quand le mari n'a pas de propriété et que la femme en possède c'est cette dernière qui vote. C'est ce qui a eu lieu hier. J'ai actuellement un serviteur appelé Michel qui a acheté une propriété, il y a un an, sur laquelle il a construit une maison. Les amis de sa femme lui ont fait entendre que maintenant c'était la façon de rédiger le contrat au nom de la femme et que cela était plus sûr. Or, Michel a fait rédiger le contrat au nom de sa femme. Hier, il s'est présenté pour voter. Comme il a été requis de prêter serment, il a déclaré que la propriété avait été acquise au nom de sa femme, puis on envoya chercher cette dernière qui vota pour M. Ogden et M. Ranvoysé, le candidat défait. »

LA FAMILLE FORBES

Trois fils de Daniel Forbes et de Mary Forbes, d'Inverness, en Écosse, s'enrôlèrent dans les Fraser's Highlanders et prirent part aux sièges de Louisbourg, en 1758, et de Québec, en 1759. Les Forbes étaient catholiques et parlaient le français comme leur langue maternelle. Les frères

William, Daniel et John Forbes se trouvèrent donc pour ainsi dire en pays de connaissances au Canada et ils décidèrent de s'y établir. Plus tard, une de leurs sœurs vint les rejoindre ici. On a peu de renseignements sur l'ainé des frères, William. Daniel Forbes épousa, à Québec, le 10 février 1772, Marie-Louise Pichet, et s'établit à la Rivière-du-Loup-en-haut. En secondes noces, il épousa Marguerite MacGillis, probablement une de ses compatriotes. John Forbes, le deuxième des frères Forbes, épousa à Sorel, le 1er mai 1781, Mary Ann, fille d'Alexander McDonnell et de Mary MacMullen. Il décéda à Vaudreuil le 4 novembre 1830. On dit qu'il était âgé de 101 ans et quelques mois à sa mort. Du mariage de John Forbes et de Mary Ann McDonnell étaient nés treize enfants. L'un des fils de John Forbes, William, devint un homme important et fut même député d'York. Il décéda à Montréal le 22 novembre 1814. Un des frères de William Forbes, Alexander, fit la guerre de 1812-1813. Il épousa, à Vaudreuil, le 10 février 1835, Anastasie, fille de Charles Léger dit Parisien. C'est de ce mariage que naquit Jean-Paul Forbes qui épousa Octavie Léger. Ce dernier ménage eut l'honneur de donner deux évêques à l'église canadienne, Mgr Joseph-Guillaume Forbes, archevêque d'Ottawa, et Mgr John Forbes, décédé évêque titulaire de Vaga et coadjuteur de l'évêque de l'Ouganda, Afrique Centrale (Cf. *Les députés de la vallée de l'Ottawa*, par F.-J. Audet).

Le Dix février mil sept cent Soixante Douze après la publication Dun ban de mariage au prone De la grand messe de paroisse Selon l'ordre Special de monseigneur Leveque entre Sr Daniel forbes originaire Décosse actuellement residant a la Rivière Duloup fils de feu Daniel forbes et de Dle marie forbes d'une part et marie louise pichet fille de Jean pichet et de marie magdelene pailliez habitants a la Riviere Duloup D'autre part Sans qu'on ait Decouvert aucun empechement au Dit mariage nous curé De quebec soussigné Vû la Dispense de trois bans qui devoient être publiés a la Riviere Du loup, accordée par Monseigneur Leveque par sa lettre, en Datte du sixieme de fevrier de la presente année, par laquelle Sa grandeur nous a donné la permission Speciale de marier les susdits Daniel forbes et marie louise pichet, après avoir reçu leur mutuel consentement de mariage leur avons donné la benediction nuptiale avec les ceremonies ordinaires de léglise en presence de Sr Jean chisholm ami

de lepoux de Jean pichet pere de lepouse de mr Roch louis de St Ours ecuyer et françois perrault etudiant en philosophie et de plusieurs autres dont les uns ont signé les autres ainsi que Lepoux et L'epouse ont déclaré ne scavoir de ce requis

V. charles
John Chisholm

Chs. Sr. Perrault
R. Louis de St. Ours
B. Dosque ptre

CERTAINE PARENTÉ DE BIGOT

Nous avons rencontré au cours de nos recherches historiques une note que vous avez peut-être croisée vous-même : « Que Bigot, intendant au Canada, jouissait de la faveur de personnes éminentes à la Cour et qu'il était proche parent de messieurs de Puysieux et d'Estrées ». Mais, nous n'avons pas trouvé le lien de parenté ! En revoyant nos notes, nous nous demandons s'il n'y a pas eu exagération quelque part, surtout de celui qui pouvait en retirer le plus grand bien ? François Bigot est né à Bordeaux. Louis-Amable père de François a été Conseiller du roi au parlement de Bordeaux ; le grand-père était greffier au même parlement. En 1739, le père de François avait demandé de son propre mouvement, au Président du Conseil de la Marine la place de Commissaire-Ordonnateur à l'Île Royale, pour son fils (minute des Lettres.— Rochefort, 1739). Il n'a pas eu recours à l'influence d'un tiers, soit Puysieux ou d'Estrées.

En 1697, le prince François-Louis de Conty s'en alla prendre le trône de Pologne et il s'embarqua à Dunkerque, un vendredi soir, (le 6 septembre), sur cinq frégates avec cinquantes personnes seulement pour sa suite. Le chevalier de Sillery, — Carloman-Philogène Brulart, dit le comte de Sillery, septième fils de Louis-Roger et de Marie-Catherine de la Rochefoucauld, suivit le prince à titre de son premier écuyer, et, avant de partir, il épousa une demoiselle Bigot (Marie-Louise) riche et de beaucoup d'esprit, avec qui il vivait depuis fort longtemps. C'était la fille de Antoine Bigot, auditeur des Comptes de Paris.

L'armorial de la ville de Paris donne une famille Bigot mais ses armes diffèrent de celles des gens de Bordeaux.

Le père du Chevalier de Sillery était petit-fils du Chancelier de Sillery, et fils de Puyseux, Secrétaire d'État, chassé avec le Chancelier dès 1640, et mort en disgrâce, et de cette fameuse Madame de Puyseux née Etampes. (Mémoires de Saint-Simon, vols I p. 450 ; II-27).

Les Puyseux étaient alliés aux d'Estrées et la fille de Marie-Louise Bigot eut dispense pour épouser un membre de cette famille. Carloman-Brulart de Sillery mourut à Paris le 27 novembre 1727 et son épouse le 8 mai 1746. Leur fils, Louis-Philogène dit le marquis de Sillery, comte de Puyseux, etc., secrétaire d'État pour les Affaires Étrangères le 15 janvier 1747 à la place du marquis d'Argenson, ne pouvait, probablement, faire grand chose pour les Bigot de Bordeaux, si parents, puisque le père de François n'eut pas à solliciter leur appui en 1739 pour le bien de celui-ci. S'il y avait parenté entre les Bigot de Paris et de Bordeaux, ce pouvait fort bien être une parenté à la mode de Bretagne.

Par arrêt du 10 décembre 1763, Bigot fut condamné au bannissement perpétuel hors de France, ses biens confisqués, sur iceux 10.000 livres d'amende prélevées et 1,500,000 au profit du roi. Il a essayé à plusieurs reprises d'obtenir la permission de rentrer en France. D'autres ont eu leur peine adoucie, et Varin banni en Corse put revenir en France, mais Bigot n'a jamais eu assez d'influence pour cela, et a dû, je crois, mourir en Espagne tout près de Bordeaux, car, ayant été dépouillé de ses biens, à son âge, soixante ans, il est raisonnable de le supposer à proximité de sa famille afin d'en être secouru au besoin.

Peut-on fournir la généalogie des Bigot de Bordeaux. Je sais que la famille est éteinte depuis 1858.

Régis Roy.

Est-il vrai que Montcalm mourut sans savoir qu'une de ses deux filles était morte un an ou deux avant le siège de Québec. Il me semble que c'est Henry Bordeaux qui raconte cet épisode.

LECT.

POURQUOI LADY MURRAY NE VINT PAS A QUÉBEC

Le gouverneur Murray vécut à Québec de 1759 à 1766. Pendant ces sept années, Murray fit seul les honneurs du château Saint-Louis à la société québécoise. Lady Murray ne se souciait pas de venir à Québec. Si elle ne traversa pas les mers, la faute n'en fut pas à son mari. Il aurait été l'homme le plus heureux de la terre s'il avait pu réussir à amener lady Murray à Québec. Dès son installation comme gouverneur en 1760, il avait écrit à sa femme pour lui vanter les charmes de Québec et de tout le pays et il l'invitait à venir le rejoindre au plus tôt. Madame Murray souffrait d'une affection nerveuse et trouva toutes sortes de prétextes pour retarder son voyage au Canada. Elle invoquait surtout sa maladie et la peur de s'ennuyer. Pourtant, sous le régime français, de plus grandes dames que lady Murray avaient vécu à Québec et avaient laissé la capitale presque à regret. Murray fut très désappointé des atermoiements de sa femme. Nous avons de lui une lettre à sa « chère Delia » du 6 décembre 1763 où il essaie de la faire revenir sur sa décision. On sent sous la politesse des mots, le grand mécontentement du mari froissé et aigri. « Ma chère Delia, dit-il, je vous ai écrit récemment pour vous dire tout le plaisir que vous me feriez en venant me rejoindre. Madame Brookes qui vient d'arriver en parfaite santé m'a informé que certaines personnes officieuses ont pris la peine d'aller vous conseiller de ne pas faire le voyage. Ces êtres sont sûrement vos ennemis et les miens. Tout le monde sait qu'un voyage sur mer est un remède pour les affections nerveuses et nous jouissons en ce pays du plus beau climat qui existe sous le soleil. Autrement, je n'aurais pas insisté avec tant de force et si souvent pour vous attirer en ce pays. Il y a huit ans, si toute la création m'avait dit que vous refuseriez de me suivre dans n'importe quelle partie du monde je lui aurais répondu qu'elle mentait. J'entretiens toujours l'espoir de vous voir en mai prochain ». Puis, Murray, confiant que sa femme se rendrait à ses désirs, lui conseillait de choisir la voie de New-York, plus courte que la route du Saint-Laurent. Il l'informait en même temps qu'il avait fait acheter une chaise de poste pour lui permettre de faire le trajet sans

fatigue de New-York à Québec. Enfin, il lui parlait des toilettes qu'elle devait apporter : gros assortiment de robes magnifiques. Les gens de ce pays sont vains, aiment la gloriole et seraient désappointés de ne pas voir la femme de leur gouverneur vêtue selon sa position. J'ai écrit à M. Ross, mon agent, de vous donner tout l'argent que vous désirerez pour ces achats . . . Que Dieu vous bénisse et que votre cœur vous dise de rendre un mari heureux ». Cette lettre, pas plus que les autres qu'elle avait reçues, ne décida madame Murray à partir. Le pauvre gouverneur resta seul à Québec jusqu'à 1766.

P. G. R.

LE « CLERC SIMON » DE VALLIÈRES DE SAINT-RÉAL

Dans ses *Mémoires*, M. Aubert de Gaspé, parlant du dîner annuel de ses confrères du barreau, écrit :

« Ceux qui avaient perdu des causes qu'ils croyaient fondées en loi commençaient, en attendant que le repas fût sur la table, par vider leur sac des griefs qu'ils avaient contre les juges en les taxant d'ignorance : ça leur aiguissait l'appétit. »

Et M. de Gaspé ajoute que pour sa part Vallières de Saint-Réal attribuait la perte des siennes aux erreurs et bévues de son clerc Simon, qu'il appelait plaisamment « de la Simonie ».

Quel était ce clerc du nom de Simon qui semble avoir été le souffre douleur de Vallières de Saint-Réal ?

François-Xavier Simon était né à Québec le 10 juin 1783, du mariage de François-Augustin Simon et de Thérèse Michel dite Taillon. Admis au barreau le 27 mars 1820, il exerça sa profession dans sa ville natale et décéda le 7 novembre 1836, à l'âge de 43 ans. Il mourut donc plus de dix ans avant son ancien patron, Vallières de Saint-Réal.

M. Simon avait été un citoyen tranquille, peu ambitieux, respectable et respecté de tous. Le *Canadien* du 9 novembre 1836 disait de l'avocat Simon : « Il fut sensible aux malheurs des pauvres ; des veuves et des orphelins qui le regretteront longtemps avec ses vrais amis. »

LES PREMIÈRES ÉCOLES DU SOIR A QUÉBEC

En quelle année furent ouvertes les premières écoles du soir à Québec ? Là-dessus il faut s'entendre. Dès les premières années du régime anglais, il y eut à Québec des professeurs privés ou indépendants qui donnaient des leçons le soir comme le jour. Mais si on veut parler d'écoles du soir gratuites, on peut dire qu'elles furent inaugurées en décembre 1868.

C'est à l'admirable Société Saint-Vincent de Paul qu'on doit cette initiative charitable.

« Il était donné aux imitateurs d'Ozanam sur ce continent, lisons-nous dans le *Journal de l'Instruction Publique* de février 1869, il était donné à la Société Saint-Vincent de Paul de Québec de propager encore davantage le feu de la charité, d'étendre ses services au delà des indigents et des mendiants, en faisant donner une instruction gratuite à une classe de la société qui tout en ne manquant de rien n'a cependant pas les moyens ni le temps de s'instruire comme elle le voudrait. Cette société a compris qu'entre l'enfant qui réclame les premiers soins et le vieillard nécessiteux, secourus par les conférences, il existait une classe de jeunes hommes qui méritait à tous les titres un intérêt et une sollicitude toute spéciale. C'est cette foule de jeunes gens, commis, employés d'ateliers, de bureaux, apprentis, appartenant pour la plupart à de braves et honnêtes familles de nos campagnes, qui viennent dans nos murs chercher les moyens de se créer un avenir. Donner une instruction chrétienne à ces jeunes gens, compléter leur éducation commerciale, la commencer même si c'était nécessaire, c'est ce qu'a voulu faire et ce qu'a fait la Société Saint-Vincent de Paul, aidée de Mgr l'archevêque de Québec, en fondant et en organisant les écoles gratuites du soir. »

Les professeurs de ces écoles gratuites du soir donnaient leur travail pour un traitement fort modique. Ils voulaient ainsi prendre part à cette grande œuvre de charité.

Les Frères des Écoles Chrétiennes firent aussi leur part pour l'établissement des écoles gratuites du soir en mettant les classes de l'École des Glacis à la disposition des organisateurs.

C'est le 2 décembre 1868 que les premiers cours¹ furent donnés. Plus de 500 élèves s'étant présenté ce soir-là, il fallut faire un choix et il fut décidé que seuls les jeunes gens de 15 à 25 ans seraient admis, du moins pour commencer.

Les écoles gratuites du soir fonctionnèrent pendant plusieurs années grâce au dévouement des membres de la Société Saint-Vincent de Paul.

A PROPOS DE M. RIGAUD DE VAUDREUIL

Certificat de catholicité à M. Rigaud de Vaudreuil
(30 septembre 1738)

« Nous Soussigné, prêtre, chanoine de la cathédrale de Québec, y faisant les fonctions curiales, certifions à qui il appartiendra, que monsieur Pierre-François Rigaud, écuyer, sieur de Vaudreuil, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, est d'une bonne réputation, de vie exemplaire, fidel observateur de la religion catholique, apostolique et romaine et qu'il est soigneux de faire sa communion paschale, chaque année, selon l'ordre de l'Eglise. C'est le témoignage que nous rendons avec justice audit sieur Pierre-François Rigaud pour lui servir à ce que de raison.

A Québec, ce 30 septembre 1738. »

(signé) « PLANTE ptre ».

LETTRE DE M. RIGAUD DE VAUDREUIL AU MINISTRE

(2 septembre 1749)

« Monseigneur

La place que le Roy vient de m'accorder exige de moy que je vous rende compte, monseigneur, en peut de mot de l'état de mon gouvernement. — Il a vint lieu d'étendue des

deux côtés du fleuve saint-Laurent, La garnison ne consistant quand deux compagnies qui souvent ne s'y trouvent pas complète, est trop faible pour que le service s'y fasse comme il convient pour l'ordre et la discipline militaire. A peine y a-t-il 50 hommes en état de faire le service et souvent on se trouve obligé de faire des détachements qui en enlèvent une partie. Le bien du service et la discipline des troupes demande absolument une garnison plus forte et j'ose me flatter, monseigneur, que vous voudrez bien m'accorder une troisième compagnie, ce qui ne se peut faire qu'en augmentant les troupes de ce pays, ce qui est extrêmement nécessaire, sent quoy on n'est obligé de tirer les habitants de la campagne pour les mettre dans les forts ou postes déjà établis ou qu'on établit de nouveau. On les emploie dans les voyages et dans toute les entreprises, qui se font pour les forges, la construction, l'exploitation des bois, la pêche, les voyages sur mer et dans les pays d'en haut, de sorte que la culture des terres qui feroit le commerce et la richesse de la colonie, se trouve abandonnée.

Elevé dans ce pays, j'ay pu connaître de bon cœur le génie des sauvages, je les ai vus et examinés de plus près dans la dernière guerre où j'ay fait plus d'une campagne avec eux, et je crois de voire vous dire en passant que les Yroquois du Saut Saint-Louis m'ont donné beaucoup de satisfaction par le zèle qu'ils ont montré dans cette différente campagne, ayant été témoins de leur fidélité, dont il m'en a été donné des preuves convaincantes par leur brave conduite. Je m'étendray un peu davantage sur les sauvages abénaquis venus autrefois des côtes de l'Acadie, où ils ont encore trois villages dont deux sont très considérables, savoir ceux de Pannavampke et ceux de Narrantsouac est peut-être nombreuse (sic). Ils ont deux établissements dans mon gouvernement, l'un à Bécancourt d'une 30 guerriers ; l'autre, à Saint-François de 200. J'ay plus de rapport avec ceux-ci surtout depuis sept ans que je me suis trouvé Major lieutenant de Roy et le plus souvent commandent en l'absence du gouverneur des Trois Rivières. Ses sauvages sont braves, vifs, adroits, de tous temps attachés et fidèles au François. Ce sont seuls que nous avons toujours opposés à l'Anglois du côté de l'Acadie, voisin de celui-ci. Ils sont naturellement ennemis (sic) par raison d'intérêt. La perfidie qu'ils ont éprouvée plus d'une fois de la part de l'Anglois augmente leur antipathie et leur haine. Leur manière de faire la guerre consiste principalement à sur-

prendre leur ennemis et à ravager leur terre. Ausis ne réussit-il jamais que dans des petits partis parce qu'alors ils cachent plus facilement leurs marches surprennent leur ennemis et en cas qu'ils soient les plus faibles, ils se retirent avec moins de danger et moins de perte.

De tous les sauvages, les abénaquis sont ceux que l'anglais appréhende le plus et sur lesquels jamais ils n'ont eu d'avantages que par quelque perfidie. Il y a encore une vingtaine de familles abénaquis dans une baie du lac Champlain où on avoit dessiné d'établir un village à la tête du pays de ce côté là, pour arrêter les courses de l'anglais et leur (sic) sauvages d'oranges et les empêcher de pénétrer dans le pays. Voilà, Monseigneur, ce qui regarde les abénaquis avec lesquels j'aurai plus de rapport. Je négligerai (sic) rien pour les entretenir dans ses bonnes dispositions et les rendre utiles au bien du service et de la colonie.

Les forges de saint-Maurice sont ausis dans mon gouvernement. Je les ai voulu commencer, et assés suivies jusqu'icy. La dépense en est extraordinaire. Elles sont mal gérées. Les feux en consomment les bois ; la coupe sent fait mal et les bestes à cornes qu'on y laisse en quantités rongent et perdent les bois qui repousseroient et seroient propre affaire le charbon. Il y a plusieurs maîtres, il n'en faut qu'un qui soit un directeur habile, désintéressé, de qui dépendent les ouvriers et les inspecteurs.

Voilà, monseigneur, tous ce qui regarde mon gouvernement, dont j'aurai l'honneur de vous rendre compte tous les ans.

J'ay celui d'être, avec un profond respect,

Monseigneur

Votre très humble et très obéissant serviteur. »

(signé) « Rigaud de VAUDREUIL »

« à Québec, ce 2 septembre 1749 ».

Lettre de M. de la Jonquière au ministre
(novembre 1750)

à Québec le nov. 1750

Monseigneur

J'ay eu l'honneur de vous prévenir par la lettre que j'ay eu celuy de vous écrire, le 5 octobre que je chargerois de mes dépêches M. de Rigaud de Vaudreuil, gouverneur des Trois Rivières, et en conséquence, il va embarquer sur le navire la « Parfaite Union ». Je luy ay remis 8 paquets et 34 lettres à votre adresse et outre cela 9 paquets et 16 lettres en duplicata de mes précédentes. M. Bigot luy a remis aussy toutes ses dépêches.

Je suis assuré, Monseigneur, que le tout vous parviendra avec grande diligence, connoissant l'activité de M. de Rigaud pour le service du Roy. Je ne scaurois vous exprimer avec quel plaisir il fait ce voïage et d'avoir cette occasion pour avoir l'honneur de vous faire sa cour (sic). Les services de M. son père, les Siens et ceux de MM. ses frères ne peuvent que vous être connus. Je dois vous certifier, Monseigneur, que le gouvernement des Trois Rivières n'a jamais été remply avec tant de distinction que par luy. Sa presence seule flatte infiniment les nations sauvages et il a un pouvoir si absolu sur elles qu'à son seul nom, elles font tout ce qu'on peut en exiger. J'en ay eu une preuve parfaite dans l'affaire des abénakis sur les habitations anglaises, dont j'ay l'honneur de vous rendre compte par ma lettre du 18 octobre. Je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien être favorable aux représentations qu'il pourra vous faire. Quelques nécessaires que soient ses services dans ce pays-cy et quelque fâché que je fusse de le perdre, je ne puis me dispenser de rendre toute la justice qui est due à son mérite et à son désintéressement et d'avoir l'honneur de vous observer qu'il est digne d'un gouvernement plus considérable et plus étendu que celuy des Trois Rivières.

Je suis, avec un très profond respect,
Monseigneur

Votre très humble et très obéissant serviteur »

(signé) « LA JONQUIERE »

TABLE DES MATIÈRES DU QUARANTE-QUATRIÈME VOLUME DU
BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

“ A ”

<i>Alcide</i> , La prise de l'.....	103
Aleyrac, Les aventures de M. d'.....	52
<i>Anciens Canadiens</i> , Les,.....	91
Anglo-Canadiens pro-rebelles.....	343
Anneaux et alliances d'autrefois, Les.....	279
Anniversaire, Un pénible.....	59
Ardoise autrefois, L'.....	15
Asseline de Longval, Contradictions au sujet de,.....	149
Aubert de Gaspé, M.,.....	51
Aubert de Maure, François,.....	256

“ B ”

Bagues autrefois, Les,.....	279
Bal masqué à Québec en 1831.....	128
Banque Molson, La,.....	119
Banque de Québec, La,.....	316
Bardeau autrefois, Le,.....	13
Baugé, La marquise de,.....	29
Bédard, L'abbé Jean-Baptiste-Charles,.....	172
Bédard, Les sept frères.....	65
Bélanger, Les deux,.....	147
Bibaud, Les deux premiers avocats,.....	340
Bibaud et Pasteur,.....	238
Bibliothèque de François Genaple, La,.....	143
Bibliothèque du curé Deschenaux.....	195
Bibliothèque de Gaspard Drolet,.....	257
Bibliothèque du docteur F.-X. Tessier,.....	282
Blanquet, Marie,.....	190
Blain de Saint-Aubin, Emmanuel de,.....	320
Bonald, Le docteur de,.....	101
Bonnier au Canada, Le premier,.....	127
Borne, Le député,.....	67
Bourdon, les cartes ou plans de Jean,.....	125
Bourget, Les deux,.....	191
Brasseur de Bourbourg, Une opinion de.....	222
Bric-à-Brac,.....	336

“ C ”

Calines d'autrefois,.....	232
Came de Saint-Aigne — Voir Saint-Aigne.....	
Cap Blanc, d'où vient le nom,.....	108
Capitales des provinces du Dominion,.....	154

Carpentier, Le supposé Récollet,.....	310
Castorland,.....	225
Castries au Canada Le comte de.....	245
Cavelier de La Salle, Un don de.....	353
Cazeau, Clément,.....	109
Chaffers, La famille,.....	161
Chapeaux de paille d'autrefois,.....	232
Charivari à Québec, Un,.....	242
Charivari, offense criminelle, Le.....	90
Charlebois, La mort de Mgr,.....	255
Charlebois, Les cinq frères prêtres,.....	137
Chasse-galerie, Diverses sortes de,.....	163
Château-Richer,.....	221
Chorel Dorvilliers de Saint-Romain, Famille.....	33, 111
Christie, Notice obituaire de Robert,.....	9
Chevaliers du Travail, Les,.....	179
<i>Claire Fontaine</i> , La chanson <i>A la</i> ,.....	85
Clouet, Michel,.....	224
Cœur-de-Roy, Le curé,.....	192
Collège de Québec, Souvenirs du.....	17
Colombière, Joseph de la,.....	318
Corporal est-il un anglicisme ?.....	92
Coutancineau, Julien.....	346
Coutume, Une ancienne et touchante,.....	30
Crespel, Le Père Emmanuel,.....	169
Crise commerciale de 1877, La,.....	59
Cuthbert senior, L'hon. James,.....	254

“ D ”

Dalibaire, L'origine du nom,.....	61
Delaunay, Jacques,.....	175
Dérangement, Le « Grand »,.....	171
Deschambault, Les Anglais à,.....	146, 219
Deschenaux, curé bibliophile, l'abbé,.....	193
Desjardins, Les crimes de Jean-Marie,.....	26
Devises des provinces du Dominion,.....	160
<i>Dictionnaire</i> de Justin McCarthy, Le,.....	142
<i>Digest</i> canadien d'autrefois, Un.....	357
Dodge et Theller, Leur voyage de Québec aux États-Unis,.....	3
Driscoll, Frederick,.....	102
Drolet, L'avocat Gaspard,.....	237
Drucourt,.....	187
Dumas, Deux François,.....	94
Dunet ou Duvet,.....	189
Dupont de Neuville, Nicolas,.....	152, 315

“ E ”

Été des Sauvages et l'été de la St-Martin,.....	203
---	-----

“ F ”

Fargues, La famille,.....	129
Fête du Travail, La,.....	179
Ferblanc autrefois, Le,.....	16
Fitzback, La famille,.....	344
Fort de la Presqu'île,.....	204
Fredericton, Les monuments commémoratifs à,.....	253

“ G ”

Gale, Le peintre D,.....	83
Genaple, La bibliothèque de François,.....	143
Gilbert dit Comtois, La famille,.....	80
<i>Graisser les mains</i> , L'expression,.....	124
Griffith, Le meurtre des frères,.....	249

“ H ”

Hazeur, Le contrat de mariage de Jean-François,.....	181
Hébert, Autour de Louis,.....	235
Hermite de Saint-Barnabé, L',.....	113
Herquel, La famille,.....	62
Histoire, L',.....	4, 86
Hôpital des Emigrés à Québec, L',.....	200

“ I ”

Iroquois, Le premier prêtre,.....	286
-----------------------------------	-----

“ J ”

Jésuites, Un texte de Relations des,.....	96
Jésuites, Au sujet des Biens des,.....	173
Jollet, Jean,.....	345
Joncas, D'où venaient les,.....	148
Joseph, patron du Canada, Saint,.....	39
Journeaux, La famille,.....	211
Juneau, Les ascendants de Salomon,.....	68

“ K ”

Kirke, Que penser des frères ?,.....	321
--------------------------------------	-----

“ L ”

Labat de Sivrac, La famille,.....	274
La Beaume, Une description du Canada par Jules,.....	12
Langevin, Jean,.....	84
Langlois, Douze Jean,.....	156

Langlois de Rimouski, Les.....	246
Langlois, Six générations de.....	283
Lartigue et les Patriotes, Mgr.....	71
Laval, Ouvrages et articles sur Mgr de.....	115
Lauberivière, Deux lettres à Mgr de.....	241
Lebrun, Le <i>Tableau statistique</i> de Isidore.....	183
Le Gardeur de Repentigny, Louis.....	252
Légendes, Nos.....	110
Lettre du temps passé, Une.....	132, 243
Lettres en 1829, Le secret des.....	123
Lévis, Lettre du maréchal de.....	287
Lincoln, Un mot de.....	151
<i>Lys</i> , La prise du.....	103

“ M ”

Maison, En quoi les couvrirait-on.....	13
Mal de la Baie St-Paul, Le.....	61, 126
Mailloux, Les manuscrits du grand vicaire.....	31
Malherbe, Le maître d'école François.....	93
Mariage de l'ancien temps, La demande en.....	70
Marie de l'Incarnation, « seconde sainte Thérèse »,.....	302
Marmottes.....	232
McCarthy, <i>Le Dictionnaire</i> de Justin.....	14
McGee, L'assassinat de D'Arcy.....	60
Molson's Bank, La.....	109
Mondin et Marie Paviot, Antoine.....	144
Montréal avait-elle des portes ?.....	61
Montréal autrefois, Les rues de.....	133
Monuments commémoratifs à Fredericton.....	253
Morrin, A propos du docteur Joseph.....	218

“ N ”

Nelligan, Où est né Emile.....	176
--------------------------------	-----

“ O ”

O'Farrell, L'avocat John.....	350
Olivier dit la Victoire, La famille.....	136

“ P ”

Pacaud, Chs-René-Joseph-Narcisse.....	288
Paille, chaume et herbes comme couvertures.....	15
Panet et M. Aubert de Gaspé, Le Juge.....	51
Panet, Sa mort racontée par Mgr Signay.....	7
Paradis, Joseph-Caleb.....	78
Pasteur, Charles-B.....	238
Patinage, Le.....	81

Patois, Il n'y en a pas dans ce pays,.....	32
Patriotes et Mgr Lartigue, Les,.....	71
Pots de vin chez les Sauvages, Les,.....	124
Préfets du comté de Québec,.....	244
Presqu'île, Le fort de la,.....	204
Prêtres, Cinq frères,.....	137
Province du Canada, La plus grande,.....	254

“ Q ”

Québec, les titulaires des deux premières églises.....	257, 289
Québec, le vaccin à,.....	349
Quebec Bank, La,.....	316
Québec, Les préfets du comté de,.....	244
Québec, Un charivari à,.....	242
Québec, Saint Bridger's Asylum of.....	355
Québec, l'Hôpital des Emigrés à,.....	200
Québec, d'après Brasseur de Bourbourg,.....	178
Québec, Les sièges de,.....	97
Québec en 1831, Un bal masqué à,.....	128
Québec, Souvenirs du collège de,.....	17
Québec, Le premier greffier de,.....	84
Questions, 12, 29, 38, 61, 67, 77, 83, 90, 100, 101, 108, 114, 118, 119, 141, 171, 177, 184, 192, 245, 250, 251, 273, 281	

“ R ”

Recensement de 1721, Le,.....	338
Récollets morts au Canada, Les,.....	61, 138
Réponses,.....	50
Richard, Michel.....	335
Richelieu, Les armes du cardinal de,.....	77
Riverin, Denis.....	153
Rivière des Roches,.....	102
Robert, Lettre de l'intendant.....	360
Robitaille, Les familles,.....	112, 251
Rodier, Deux,.....	120
Rouen, Natif de,.....	175

“ S ”

Saint-Aigne, Amable Jean-Joseph Came de,.....	155, 167
Saint-Barnabé, L'Hermitte de,.....	113
St-Joachim, en 1775-1776, A,.....	216
Saint-Vallier, Sa captivité en Angleterre,.....	87
Saint-Vincent, Henry-Albert de,.....	319
Secord, Laura,.....	5
signatures, Une série de belles,.....	181
Smith, pluraliste renforcé, William,.....	215
Soldats qui se faisaient habitants,.....	189, 350
Symes, Le sieur « Bob »,.....	351

“ T ”

Tabeau, L'abbé Pierre,.....	198
Taillandier autrefois, Le,.....	29
Taillleurs d'habits avant 1760, Les,.....	276
Témoignage de reconnaissance, Un,.....	51
Tencin à Mgr de Lauberivière, Lettre du cardinal,.....	241
Tessier, La bibliothèque du docteur F.-X.,.....	282
Theller et Dodge, Leur voyage de Québec aux Etats-Unis,.....	3
Thom, Les trois « teachers »,.....	185
Thompson, L'artiste calédonien,.....	222
Tissus d'autrefois,.....	28
Toits d'écorce autrefois, Les,.....	14
Tsonnontouans, Le pays des,.....	50

“ V ”

Vaccin à Québec, Le,.....	349
Vaudreuil, Lettre du gouverneur de,.....	214
Vergor, canadien ou français,.....	67, 275
Vie, Belle fin, Triste,.....	26

“ W ”

Walker, L'affaire,.....	347
Wright, fondateur de Hull, Philémon,.....	95